


## DANGERS NATURELS



La cellule dangers naturels C-DANA s'occupe d'identifier et de traiter les dangers naturels, tels que les risques d'avalanches, les crues et les mouvements de terrain.

En cas de fortes précipitations (neige et pluie), la C-DANA, sur la base de cartes de dangers et de relevés des stations météorologiques installées sur le terrain, suit l'évolution de la situation en collaboration avec les organes cantonaux intéressés.

Si un danger imminent menace la population, une cellule de crise, commandée par le Président de la Commune, est mise sur pied.

 consignes et informations  
en cas de danger d'avalanche

 matériel nécessaire  
en cas d'évacuation

